

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui s'opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion de M. Barnett est rejetée.)

L'hon. Donald C. Macdonald (pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le bill S-5 tendant à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont a fait rapport sans amendement le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Macdonald (pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.)

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION ET D'OFFICES APPROPRIÉS

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 7 mai de la motion: Que le bill C-197 tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture; de même que l'amendement proposé par M. Horner (p. 6719).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La mise aux voix.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, à l'étude du bill C-197 créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, bien des discours sérieux ont été prononcés par les membres de l'opposition dans lesquels ils exprimaient leur inquiétude.

A vrai dire, s'il avait écouté, le ministre aurait entendu suffisamment d'arguments, suffisamment d'inquiétude exprimée au sujet de l'effet qu'exercerait ce bill sur l'agriculture

[M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde).]

en général et sur nos cultivateurs en particulier pour le convaincre qu'il a présenté une des mesures les plus antidémocratiques dont le Parlement ait jamais été saisi.

Des voix: Bravo!

M. Muir (Lisgar): Depuis mon arrivée au Parlement je n'ai jamais vu de projet de loi qui donnerait au gouvernement un contrôle si complet sur les vies et les destinées d'un si important secteur de la population que celui qui s'exercera sur l'industrie agricole du pays. Totalitaire en principe, il détruira l'entreprise privée dans un des secteurs les plus imbus de démocratie dans notre société—le secteur agricole. Je sais qu'on l'a déjà dit, mais je ne m'excuse pas de le répéter car il faut y revenir maintes et maintes fois jusqu'à ce que le ministre reprenne ses sens ou qu'on fasse comprendre au gouvernement que nos cultivateurs ne veulent aucunement d'une mesure législative qui leur imposerait le joug d'une toute puissante bureaucratie gouvernementale.

Le ministre, lors de sa déclaration à la Convention mixte du Syndicat des cultivateurs d'Alberta et de la Fédération des cultivateurs d'Alberta avait déclaré le 24 mars dernier:

Les offices nationaux de commercialisation ne seront pas créés tant qu'on n'aura pas démontré que la grande majorité des producteurs sont d'accord sur leur nécessité. Il n'appartiendra pas seulement au gouvernement de travailler activement à obtenir ce consensus. Il y faudra le concours des producteurs eux-mêmes, par l'entremise de leurs associations, comme celle-ci.

Ce que j'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, c'est où il est indiqué dans ce bill qu'il en sera ainsi. Le ministre a induit en erreur non seulement les cultivateurs mais aussi la Chambre lorsque, en présentant le bill C-197, il a dit, comme il est consigné à la page 5871 du hansard:

... bien des organismes agricoles au Canada attendent depuis longtemps une mesure semblable.

Ce n'est pas conforme aux faits. Dans des mémoires et au Congrès de l'agriculture canadienne, des associations agricoles ont demandé...

M. Gibson: Retirez le mot «induit en erreur».

M. Muir (Lisgar): Retirer «induire en erreur»? Si je trouvais une expression plus forte, je m'en servirais. Des associations agricoles ont demandé une sorte de législation nationale de la commercialisation qui établirait des organismes créés et administrés conjointement par le gouvernement et les cultivateurs. Ce bill met au point un dispositif exclusivement gouvernemental et qui n'a été appuyé ni par la Commission de planification